



A Floirac, Le 3 mai 2011

Attestation de conformité 2011

Je soussigné **Alain TERRIEN** Président Directeur Général de la société *AG@P' professionnel SAS*, **atteste sur l'honneur**, par la présente, avoir réalisé les démarches de consultation marché comme suit :

Préalable : Notre société est à jour de l'ensemble des cotisations fiscales et sociales. L'objet de nos statuts (kbis) précise la fonction de centrale d'achat.

Règles appliquées :

- 1) Avoir déterminé les besoins avec les clients concernant les Marchés par famille de produits et avoir réalisé les accords cadre fournisseur correspondants, incluant les différents points du cahier des charges.
- 2) Avoir réalisé l'annonce « **d'appel à concurrence** » dans un journal dument habilité (*disponible sur site WEB*).
- 3) Avoir signé les accords cadre correspondants avec un engagement par fournisseur. (*disponible sur site WEB*).
- 4) Avoir mis à disposition de chaque établissement rattaché, *les mercuriales comparatives*.
(*Papier et dématérialisée*)
- 5) Avoir intégré les critères de base suivants, pour les présélections fournisseurs (Rappel):
 - Positionnement des cotations, éliminations des fournisseurs à prix marché > de 5 % au prix moyen.
 - Elimination des fournisseurs réalisant des opérations commerciales hors facture.
 - Elimination des fournisseurs à réponse hors délai.
- 6) Respecter les décisions du pouvoir adjudicateur de chaque client, en n'appliquant aucune ingérence, afin de respecter le principe de l'égalité des chances, pour chaque fournisseur.
- 7) Apporter des **garanties**, en assurances (responsabilité civile) et en termes de responsabilité juridique sur nos activités de courtage, de maîtrise d'œuvre et de propriété intellectuelles.
- 8) Etre conforme à la législation en vigueur soit en conformité avec la circulaire du 29/12/2009
[NOR : ECEM092877DC – (art 6.3).]

Fait ce jour pour attester ce que de droit.

Alain TERRIEN
Président directeur général